

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 décembre 2015**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 7 décembre 2015 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1- Ouverture de la séance

À 20h00, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2- Adoption de l'ordre du jour

2015-12-280

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Réserve financière pour les travaux de cours d'eau : affectation
- 5- Première période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Règlement numéro 2015-425 modifiant le règlement numéro 2013-412 concernant le bruit (RM-420) : avis de motion
- 8- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal : dépôt
- 9- Calendrier 2016 des séances ordinaires du Conseil municipal
- 10- Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes : du 24 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclusivement
- 11- Convention des employés 2016
- 12- Contrat d'assurance collective des employés municipaux : renouvellement
- 13- Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie : adoption du rapport annuel an 5
- 14- Aide financière pour l'amélioration du réseau routier pour 2016 : demande à la députée provinciale
- 15- Entente intermunicipale pour le chemin Saint-François avec Sainte-Angèle-de Monnoir : prévisions budgétaires 2016
- 16- Transport adapté du Haut-Richelieu (R.P.H.R.H.R.) : budget 2016
- 17- Contrat pour la coupe des gazons 2016 : offre de renouvellement
- 18- Fondation Collège Santé : contribution 2015 et 2016 pour les patients pris en charge par la clinique
- 19- O.M.H. de Sainte-Brigide : demande de budget supplémentaire
- 20- Développement domiciliaire de la zone Ra-10 : reprise de la rue des Frênes, phase 1
- 21- Comité de la Fête nationale : résiliation de l'entente relative à l'engagement financier de la Municipalité

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 décembre 2015**

- 22- Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités
- 23- Varia
- 24- Deuxième période de questions
- 25- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation des procès-verbaux

2015-12-281

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Affaires financières

4.1 Comptes à payer

2015-12-282

Une liste des comptes à payer au 7 décembre 2015 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 80 165,05 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

4.2 Réserve financière pour les travaux de cours d'eau : affectation

2015-12-283

Considérant les données financières prévisionnelles de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville au 31 décembre 2015 ainsi que les prévisions budgétaires 2016;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 décembre 2015**

Considérant qu'une somme de 53 000 \$ de la réserve financière pour les travaux de cours d'eau ne sera pas utilisée pour l'année 2015;

Considérant que le Conseil municipal désire utiliser ce montant pour le budget de l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de retrancher une somme de 53 000 \$ de la réserve financière pour les travaux de cours d'eau, affectée au budget 2015, afin de la rendre disponible pour le budget 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- Première période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité ou tout autre sujet.

6- Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 7 décembre 2015. Lecture en est faite.

7- Règlement numéro 2015-425 modifiant le règlement numéro 2013-412 concernant le bruit (RM-420) : avis de motion

Avis de motion

Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2015-425 modifiant le règlement numéro 2013-412 concernant le bruit (RM-420).

8- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal : dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires du membre du Conseil municipal suivant :

- Monsieur Mario van Rossum, maire

9- Calendrier 2016 des séances ordinaires du Conseil municipal

2015-12-284

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 décembre 2015**

ET RÉSOLU d'adopter le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2016, lesquelles débiteront à 20h00 :

- | | |
|------------------------|------------------------------------|
| - le lundi 11 janvier | - le lundi 1 ^{er} février |
| - le lundi 7 mars | - le lundi 4 avril |
| - le lundi 2 mai | - le lundi 6 juin |
| - le lundi 4 juillet | - le mercredi 3 août |
| - le mardi 6 septembre | - le lundi 3 octobre |
| - le lundi 7 novembre | - le lundi 5 décembre |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes : du 24 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclusivement

2015-12-285

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU que, durant la période des Fêtes, le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Convention des employés 2016

2015-12-286

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du document intitulé « Convention salariale des employés de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2016 »;

Considérant que les membres du Conseil municipal estiment que le contenu de ce document est conforme à ce qui a été discuté lors de la préparation du budget 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver le document intitulé « Convention salariale des employés de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2016 », tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Contrat d'assurance collective des employés municipaux : renouvellement

2015-12-287

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de renouveler le contrat d'assurance collective des employés municipaux pour l'année 2016 avec Desjardins Sécurité financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 décembre 2015**

**13- Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie :
adoption du rapport annuel an 5**

2015-12-288

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;

Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et que ce fichier comporte trois onglets, à savoir : plan de mise en œuvre (PMO), indicateurs de performance (IP) et indicateurs de performance sous forme de graphiques (GRAPH);

Considérant que le rapport annuel pour l'année 5 (22 juillet 2014 au 21 juillet 2015) a été complété par le directeur du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ont reçu copie de la version finale du rapport d'activités annuel pour l'année 5 et ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'adopter le rapport d'activités annuel pour l'année 5 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
- d'autoriser la transmission de ce rapport à la MRC du Haut-Richelieu afin qu'elle consolide l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et achemine le tout au Ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14- Aide financière pour l'amélioration du réseau routier pour 2016 :
demande à la députée provinciale**

2015-12-289

Considérant que dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville souhaiterait obtenir une subvention de 24 000 \$, soit l'équivalent de 500 \$ par kilomètre de route se trouvant sous la gestion de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation d'une demande de subvention de 24 000 \$ à la députée provinciale, Madame Claire Samson, et ce, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 décembre 2015**

**15- Entente intermunicipale pour le chemin Saint-François avec
Sainte-Angèle-de-Monnoir : prévisions budgétaires 2016**

2015-12-290

Considérant l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant le partage de la responsabilité de la gestion d'une section de 2,9 km du chemin Saint-François traversée par la limite commune des territoires de chacune des Municipalités;

Considérant que, selon cette entente, la gestion des travaux est confiée à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir qui assume 78 % du coût des travaux et en facture 22 % à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant les prévisions budgétaires 2016 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant l'entretien du chemin Saint-François, lesquelles totalisent 14 750 \$ et se détaillent comme suit :

- lignage	1 300 \$
- déneigement (incluant sel à déglçage)	9 450 \$
- asphaltage et pierre	3 000 \$
- vérification de l'état du ponceau de la branche 66 de la Rivière du Sud-Ouest	1 000 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'accepter les prévisions budgétaires 2016 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant l'entretien du chemin Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- Transport adapté du Haut-Richelieu (R.P.H.R.H.R.) : budget 2016

2015-12-291

Considérant que le Ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Considérant les prévisions budgétaires 2016 soumises par l'organisme délégué, soit le Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

Considérant que les prévisions budgétaires 2016 ont été approuvées le 11 novembre 2015 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que ces prévisions budgétaires fixent à 7 281 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour le transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2016;

Considérant que seulement trois résidents de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville sont admissibles à ce service et qu'ils ne l'utilisent pas;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 décembre 2015**

Considérant que les membres du Conseil municipal sont en désaccord avec la formule utilisée pour calculer le montant de la contribution financière à payer par chacune des municipalités, soit 60 % à parts égales, 20 % en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU) et 20 % en fonction de la population;

Considérant que les membres du Conseil municipal souhaiteraient que la contribution financière à payer par chacune des municipalités soit basée sur le principe de l'utilisateur-payeur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- de ne pas approuver, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 7 281 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- de ne pas payer la contribution financière de 7 281 \$ pour l'année 2016;
- de transmettre la présente résolution au Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu, à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à la MRC du Haut-Richelieu ainsi qu'au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17- Contrat pour la coupe des gazons 2016 : offre de renouvellement

2015-12-292

Considérant que le contrat pour la coupe des gazons pour l'année 2015 a été octroyé à Les Pelouses GS (réf. résolution No 2014-12-310);

Considérant la lettre reçue le 3 décembre 2015 de Les Pelouses GS offrant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville de renouveler le contrat pour la coupe des gazons 2016, et ce, selon les mêmes conditions qu'en 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'octroyer le contrat pour la coupe des gazons pour l'année 2016 à Les Pelouses GS, selon les mêmes conditions qu'en 2015, le tout pour un montant total de 4 594,60 \$ plus toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18- Fondation Collège Santé : contribution 2015 et 2016 pour les patients pris en charge par la clinique

2015-12-293

Considérant la lettre datée du 16 novembre 2015 de Monsieur Luc Forand, président de la Fondation Collège Santé, concernant la demande de contribution pour les années 2015 et 2016;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 décembre 2015**

Considérant qu'en décembre 2014, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a avisé la Fondation Collège Santé qu'elle se retirait définitivement du groupe de municipalités faisant partie de la Clinique médicale du Collège (réf. résolution No 2014-12-311);

Considérant que la Municipalité ne désire plus contribuer financièrement à la Clinique médicale du Collège;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'aviser la Fondation Collège Santé que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ne fournira pas la contribution 2015 et 2016 demandée par la Fondation Collège Santé pour les patients pris en charge par la Clinique médicale du Collège.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-294

19- O.M.H. de Sainte-Brigide : demande de budget supplémentaire

Considérant la lettre datée du 16 novembre 2015 de la Société d'habitation du Québec concernant la révision budgétaire 2015 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Sainte-Brigide;

Considérant que ce budget révisé concerne la réfection de salles de bain au montant de 20 000 \$ et que la part de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'élève à 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU :

- d'approuver la demande de budget supplémentaire de l'O.M.H. de Sainte-Brigide, telle que présentée;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 2 000 \$ à l'O.M.H. de Sainte-Brigide représentant le paiement de la contribution municipale de 10 % au budget supplémentaire de l'O.M.H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

2015-12-295

20- Développement domiciliaire de la zone Ra-10 : reprise de la rue des Frênes, phase 1

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 décembre 2015**

ET RÉSOLU de prendre en charge l'éclairage et le déneigement de la rue des Frênes (phase 1), et ce, même si la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville n'est pas encore légalement propriétaire de cette rue.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Madame la conseillère Diane Thériault

Ont voté contre parce qu'ils souhaitent attendre que la Municipalité ait reçu tous les documents manquants en vue de procéder à la reprise de la rue des Frênes (phase 1) :

Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
Madame la conseillère Carole Laroche
Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

REJETÉE

Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, informe les membres du Conseil municipal qu'en raison des divergences d'interprétation entre les promoteurs et la Municipalité, il s'avérera compliqué pour elle de confirmer avec certitude que tous les documents nécessaires à la reprise de la rue des Frênes (phase 1) ont été reçus par la Municipalité. En conséquence, elle demandera un avis juridique concernant ce dossier.

21- Comité de la Fête nationale : résiliation de l'entente relative à l'engagement financier de la Municipalité

2015-12-296

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de reporter à une séance ultérieure le dossier concernant la résiliation de l'entente relative à l'engagement financier de la Municipalité envers le Comité de la Fête nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22- Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités

Le maire fait lecture du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de novembre 2015.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

23- Varia

Le « Varia » étant demeuré ouvert, les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 décembre 2015**

23.1 Installation de l'enregistreuse et des micros dans la salle du Conseil municipal

Madame la conseillère Diane Thériault demande si l'installation de l'enregistreuse et des micros dans la salle du Conseil municipal était prévue de la façon actuelle. Elle mentionne qu'elle s'attendait à ce que les micros sur les bureaux soient plus petits et sans fil.

Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, vérifie la facture. Selon ce document, il semble que les micros commandés comportent des fils; cependant, rien n'est spécifié quant au format de ces micros.

23.2 Service Ambulancier Farnham inc. : subvention pour le projet de plateforme élévatrice au Centre municipal

2015-12-297

Considérant la lettre datée du 1^{er} décembre 2015 du Service Ambulancier Farnham inc. demandant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville si elle a l'intention de procéder à la réalisation du projet de plateforme élévatrice au Centre municipal;

Considérant que le coût du projet initial était trop élevé et que le Conseil municipal a décidé d'étudier d'autres options;

Considérant que la subvention de 50 000 \$ du Service Ambulancier Farnham inc. s'avère essentielle à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'informer le Service Ambulancier Farnham inc. que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a toujours l'intention de réaliser le projet de plateforme élévatrice au Centre municipal;
- de demander un délai jusqu'au 31 décembre 2016 pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24- Deuxième période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

25- Levée de la séance

2015-12-298

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 décembre 2015**

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire